

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 18 JANVIER 2022 – 19H00**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. MERCIER (pouvoir du titulaire Mme THEVENOUX)
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. PERRET (pouvoir du titulaire M. LASSALLE)
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PERICHON. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à M. COLLANGES
- Commune de LAPALISSE : Mme LESME
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Le compte-rendu de la réunion du 14 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de conclure l'avenant N°1 avec CITTANOVA dans le cadre du marché d'études pour la révision du PLUi. Montant des dépenses supplémentaires = 5 460 € TTC
- d'allouer une aide au titre des Aides à l'Immobilier d'Entreprises de 27 079 € pour les investissements réalisés par la Société CAVOK, conformément à l'avis favorable émis par le comité d'attribution le 09 avril 2021.
- d'attribuer au bureau d'études REALITES le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la ZAE PRES DE LA GRANDE ROUTE, pour un montant de 45 780 € TTC.
- de conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la création d'une cuisine commune avec l'EHPAD de LAPALISSE pour le Lot N°1 – Gros Oeuvre – Entreprise LASSOT, entraînant une moins value de 391,92 € HT, ramenant le montant total du marché à 38 287,96 € TTC.
- d'encaisser des dons pour un montant de 100 € en espèces et 100 € en chèque en faveur du Conseil Communautaire des Jeunes du Pays de LAPALISSE.
- de reconduire la convention de domiciliation au télécentre avec WEBETIS jusqu'au 31 décembre 2023 pour une redevance annuelle de 240 €.
- de louer un espace dans le hall du TELECENTRE, à l'Association AMAP, les vendredis de 17h30 à 19h00 au tarif de 5 € par distribution.
- de conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la création d'une cuisine commune avec l'EHPAD de LAPALISSE pour le Lot N°10 – Matériel de cuisine – cloisons alimentaires – SAS PERRIER, entraînant une moins value de 11,30 € HT, ramenant le montant total du marché à 208 106,29 € TTC.
- de conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la création d'une cuisine commune avec l'EHPAD de LAPALISSE pour le Lot N°7 – Carrelage Faïence – SAS ALEXANDRE, entraînant une moins value de 3 185,62 € HT, ramenant le montant total du marché à 32 369,26 € TTC.
- de signer une convention avec l'association UNIS-CITE AUVERGNE RHÔNE ALPES pour des actions ponctuelles de 4 volontaires, dans le cadre de leur mission « Les connectés », afin de préparer et de co-animer des ateliers numériques aux côtés de la conseillère numérique de notre collectivité.

2/ ACCUEILS DE LOISIRS – ANNÉE 2022 – RECRUTEMENT DES ANIMATEURS.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le recrutement d'animateurs extérieurs en qualité de vacataires, chargés de mettre en œuvre, animer et encadrer les activités des accueils de loisirs durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2022. Le nombre de recrutements sera établi en fonction du nombre d'enfants inscrits et du nombre d'agents titulaires.

3/ INSTALLATIONS TOURISTIQUES DE BERT – RECRUTEMENT D'UN SAISONNIER.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un agent non titulaire pour le poste d'agent d'entretien pour le camping et la piscine de Bert, durant la saison estivale 2022.

4/ OFFICE DE TOURISME DE LAPALISSE – RECRUTEMENT ESTIVAL.

Prenant en compte l'activité saisonnière plus soutenue à l'Office de Tourisme, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent temporaire pour la saison estivale 2022.

5/ MISE À DISPOSITION D'UN AGENT PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VICHY COMMUNAUTÉ.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de Mme Aurélie BIGUET pour le bon fonctionnement du service urbanisme et le tuilage avec Mme Marion PROFIT, qui prendra le poste de responsable du service Urbanisme, le 1er Février 2022.

6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de transformer :

- un poste d'agent social à 30h00 en un poste d'agent social à temps complet, à compter du 1er Février 2022,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe en 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale, à temps complet, avec effet au 1er Janvier 2022, en application du décret du 29 Décembre 2021 modifiant le statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture,
- un poste d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation à temps complet annualisé, pour le camping de LAPALISSE et en renfort dans d'autres services.

7/ RIFSEEP – AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les plafonds de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour les cadres d'emplois des Auxiliaires de Puériculture et les classe en catégorie B, identiques à ceux qui ont été définis pour les autres cadres d'emploi de catégorie B.

8/ CRÈCHES – RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT – MODIFICATION.

Suite à la réforme des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant et à l'évolution des pratiques, des précisions sont apportées au règlement de fonctionnement des 2 structures concernant notamment la capacité d'accueil des établissements, le taux d'encadrement, la nécessité d'avoir un référent santé (actuellement aucun personnel de santé qualifié n'accepte cette mission), les dispositions sanitaires,... Ce nouveau règlement de fonctionnement pour les micro-crèches est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

9/ SIGNALISATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE SUR L'A79.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de participer financièrement à l'élaboration et à l'installation de deux panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A79 pour mettre en valeur notre territoire ; le thème « LAPALISSE » a été retenu par la Commission locale de signalisation du Département de l'Allier.

10/ TRANSFERT DE CHARGES ET DE RESSOURCES – RÉCAPITULATIF DES MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022.

L'avenant n°21 proposé par la C.L.E.C.T. a été validé par le Conseil Communautaire le 14 Décembre 2021, et approuvé à l'unanimité par 12 Conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population totale des communes membres. Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité, de manière définitive, l'attribution de compensation de l'année 2022 qui sera affectée à chaque commune adhérente.

11/ FONDS DE CONCOURS POUR LES AMÉNAGEMENTS DE BOURGS ET LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE – PROGRAMMATION 2022.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de verser un fonds de concours pour les projets suivants en 2022 :

- Aménagement du bourg de La Bruyère sur la Commune de Saint-Christophe : Compte tenu du plan de financement prévisionnel présenté, pour un montant de travaux de 60 819,50 € HT, le montant du fonds de concours voté par la Communauté de Communes s'élèvera à 12 163,90 €.
- Aménagement d'un parking et d'une aire de jeux à Andelaroche : Selon le plan de financement prévisionnel, le montant des travaux s'élève à 67 181,75 € HT, le montant du fonds de concours voté par la Communauté de Communes s'élève à 10 077,26 €.

Il n'y a pas de fonds de concours attribué à la Commune d'ISSERPENT pour le projet prévu dans la maison de FROMENT, car ce projet est déjà subventionné à hauteur de 80%.

12/ BUDGETS ANNEXES – SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE DU BUDGET GÉNÉRAL.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de verser une subvention d'équilibre de 4 000 € du Budget Général au Budget Annexe de Service de Portage de Repas à Domicile compte tenu du déficit de fonctionnement exceptionnel de ce budget en 2021.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de verser, depuis le budget général, les subventions d'équilibre suivantes :

- 47 000 € au Budget Annexe ZAE PRES DE LA GRANDE ROUTE,
- 65 000 € au Budget Annexe OFFICE DU TOURISME,
- 23 000 € au Budget Annexe MOULIN DE LA VILLE.

13/ PRESCRIPTION DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI – PROJET N°4 – EXTENSION ZONE D'ACTIVITÉS PRÈS DE LA GRANDE ROUTE À LAPALISSE – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE.

Afin de compléter la délibération du Conseil Communautaire du 15 Juillet dernier autorisant le Président à prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal, pour le projet d'extension de la zone d'activités Près de la Grande Route (phase 2), le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de réviser le périmètre et d'intégrer la partie déjà aménagée en 1ère phase, ainsi que les parcelles ZM18 et ZM19.

14/ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) – VALIDATION.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) est finalisé pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE ; il se présente selon 3 axes : transition écologique et énergétique, attractivité du territoire et cohésion sociale et territoriale. Les communes du territoire et l'EPCI ont défini le projet de territoire et présenté des actions qui sont réparties sur 12 orientations. Les fiches actions sont établies pour les projets à court terme, la convention de financement est établie pour 2022 et les projets seront suivis selon les indicateurs définis par le Comité de Pilotage et approuvés par la Conférence des Maires et le Bureau Communautaire.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le contrat de relance et de transition écologique tel qu'il a été élaboré au cours de l'année 2021.

15/ AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDIT DE PAIEMENT – RÉHABILITATION DE LA PISCINE DE LAPALISSE ET RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUI.

Les bilans annuels 2021 relatifs aux autorisations de programmes et de crédits de paiements pour les opérations de réhabilitation de la piscine de Lapalisse et la révision générale du PLUI présentés sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

16/ SDE – EXTENSION ZONE – BASSE TENSION ET ÉCLAIRAGE PUBLIC – PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les plans de financement relatifs à l'extension de la zone d'activités présentés :

- la participation de 27 000 € pour l'éclairage public sera étalée sur 15 ans avec une cotisation annuelle de 1 925 € à régler à partir de 2023 ;
- la participation de 18 900 € pour l'alimentation en basse tension sera étalée sur 15 ans avec une cotisation annuelle de 1 348 € à régler à partir de 2023.

17/ BUDGET 2022 – ENGAGEMENT D'URGENCE.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'engagement d'urgence de 59 000 € pour permettre la réalisation des travaux complémentaires sur le stade du BREUIL (grillage autour du terrain, filets pare-balls, abris de touche, main courante). Le reliquat des crédits budgétaires de 2021 était insuffisant (51 832 € TTC) et la commande de ces travaux n'a pas pu être reprise dans les restes à réaliser ; l'inscription sera confirmée lors du vote des Budgets 2022 en Février prochain.

18/ DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer l'ensemble des dossiers de demandes de subventions possibles et éligibles sur les programmes d'investissement qui seront prochainement inscrits aux budgets 2022.

19/ DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2022.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les plans de financement présentés, pour réaliser les travaux recensés dans le tableau ci-joint.

20/ MISSION LOCALE ESPACE JEUNES – SUBVENTION.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le versement d'une participation de 8 287,22 € à la Mission Locale pour l'année 2022.

21/ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER (CAF) – DEMANDE DE SUBVENTION.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la demande de subvention pour le projet d'aménagement des espaces extérieurs de l'Accueil Collectif de Mineurs du PAYS DE LAPALISSE et autorise le Président à déposer un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier (CAF).

22/ DÉCISION MODIFICATIVE N°4 AUX BUDGETS.

Les virements de crédits proposés sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée communautaire :

BUDGET GÉNÉRAL :

- Ajout de 161 900 € en dépenses et en recettes pour achever l'amortissement de subventions perçues, afin de les sortir de l'inventaire. Elles concernent les travaux réalisés à la piscine de LAPALISSE (avant la requalification de 2019) et l'immeuble situé N°21 Place Charles Bécaud.
- Réaffectation de 700 € en dépenses pour rembourser les frais d'inscription des participants à l'embouteillage prévu en Octobre 2020, et qui a été reporté.
- Ajout de 11 000 € en dépenses et en recettes pour augmenter la subvention d'équilibre versée au budget annexe Office de Tourisme.
- Ajout de 2 500 € en dépenses et en recettes pour augmenter la subvention d'équilibre versée au budget annexe Hébergements de Loisirs.

BUDGET OFFICE DE TOURISME :

- Ajout de 11 000 € en dépenses et en recettes pour les charges de personnel à rembourser au budget principal.

BUDGET HÉBERGEMENTS DE LOISIRS :

- Ajout de 2 500 € en dépenses et en recettes pour les charges de personnel à rembourser au budget principal.

23/ INFORMATIONS.

- Droit de préemption – Procédure : Un schéma récapitulatif reprenant le déroulé de cette procédure est présenté en séance, il sera transmis avec le compte rendu.

- SAFER – Adhésion : La Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » envisage de conclure un partenariat avec la SAFER afin de disposer de la veille foncière sur le territoire ; c'est un moyen pour chaque commune de mieux connaître le territoire, de contribuer à la dynamique agricole, Le coût s'élève à 150 € HT par Commune et par an.

- Appel à Projets ANS – Équipements sportifs : un appel à projets concernant les équipements sportifs est lancé pour des créations d'équipements sportifs neufs, et notamment des plateaux multi-sports, demandés par plusieurs communes. Il convient de recenser les demandes pour répondre le plus vite possible. Une note sera établie et adressée aux communes.

- Ouverture de la cuisine centrale pour les services de restauration communautaires : la mise en fonctionnement sera la semaine prochaine ou la suivante, avec une réception des travaux programmée lundi 24 Janvier 2022 à 14h00. La production pour les Accueils Collectifs de Mineurs, pour le Service de Portage de Repas à Domicile et pour les crèches commencera le 14 Février 2022, et pour les écoles le 28 Février 2022.

- La protection sociale complémentaire intervient dans le domaine de la santé (mise en œuvre au plus tard le 1er Janvier 2026) et de la prévoyance (mise en œuvre au plus tard le 1er Janvier 2025). La mise en œuvre peut se faire soit par convention de participation, soit par labellisation.

L'ordonnance N°2021-175 du 17 Février 2021 prévoit un débat obligatoire de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire avant le 18 Février 2022 ; cependant, en l'absence de décret d'application et de montants de référence, ce débat ne peut avoir lieu. Il sera organisé après parution des décrets d'application et après échanges avec les représentants du personnel.

La Communauté de Communes verse actuellement une participation employeur pour la prévoyance, une convention de participation est conclue jusqu'au 31 Décembre 2025 ; il n'y a que 3 agents sur 56 agents titulaires qui n'ont pas souhaité avoir de couverture prévoyance. Le coût annuel pour la collectivité s'élève à 13 600 €.

- SICTOM – Colonnes enterrées : le SICTOM ne participe plus financièrement aux travaux pour les colonnes enterrées. Pour que le SICTOM puisse revoir sa position, il faut adresser un courrier avec la signature de tous les maires de l'EPCI. Il est demandé aux communes de répondre au mail du 15 décembre transmis par contact@cc-paysdelapalisse.fr pour préciser si vous êtes d'accord pour signer de courrier et pour dire si vous êtes intéressés par ce dispositif. Seules les communes de Bert, d'Isserpent, du Breuil et de Saint Christophe ont répondu.

- Inauguration plateau multisports à Saint-Christophe : Mercredi 16 Février 2022 à 14H30.

- Marché de producteurs – Modification de la date : Vendredi 20 Mai 2022.

- Question de M. SALLES : Est-ce que le dispositif d'entretien des voiries communautaires sera changé pour 2022 ? Il reste 2 communes à visiter avant de pouvoir ébaucher un nouveau dispositif. Le dispositif actuel est maintenu tant que la modification n'est pas approuvée par l'assemblée délibérante.

Fin de la séance à 20h30.

Fait à Lapalisse, le 21 Janvier 2022



J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »